

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 22/10/2014

Date d'affichage : 23/10/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 30 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le trente octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Renée FALCO - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Régine RINAUDO à Maria De Fatima FIANDINO / Pascal CORDÉ à Laëtitia PICOT / Jean-Jacques GABERT à Rémy FELIX / Johan TOUCAS à Marc-Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Audrey TROIN / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

ABSENTS : Patrick GARNIER / Sébastien MACREZ / Monique LEBLANC /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités effectuées, le : 14 NOV. 2014
Transmis en Sous-Préfecture de DRAGUIGNAN, le : 13 NOV. 2014
Visa du : 13 NOV. 2014

Monsieur le Maire expose que le Comité Communal Feux de Forêts est placé sous l'autorité du Maire de la Commune et est constitué de bénévoles chargés d'intervenir en complément des services publics qui concourent aux missions de secours proprement dites.

La charge de son fonctionnement incombe à la Commune.

Or, depuis plusieurs années, on observe des difficultés à armer le comité, le nombre de bénévoles formés devenant insuffisant et le matériel vieillissant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de dissoudre le Comité Communal Feux de Forêts.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,



Marc-Étienne Lansade
Marc-Etienne LANSADE

N° 2014/130

DISSOLUTION DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS - CCFF